DSDEN de l'Hérault
SERVICE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS 1er degré

ANNEXE 2

Fiche de candidature pour les recrutements sur les postes à profil

à transmettre à la DSDEN-SPE 1er degré
pour le jeudi 5 septembre 2019 délai de rigueur
(par mail : reponsecandidature34@ac-montpellier.fr)

NOM – Prénom : .....

Date de naissance : .....

Note pédagogique : .....

Adresse personnelle : .....
.....
.....
.....
N° de téléphone : .....

Affectation des trois dernières années scolaires :
.....
.....
.....

Etudes – Diplômes : .....
.....
.....

Poste(s) demandé(s) :

□
.....
.....
.....

□
.....
.....
.....

□
.....
.....
.....

□
.....
.....
.....

académie Montpellier

RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Professeur des écoles en « dispositif relais » **POSTE A PROFIL (PAP)** **Bassin de Montpellier** **Situation collège FONTCARRADE**	**FICHE DE POSTE ANNEE 2019**

IDENTIFICATION DU POSTE	**CADRE GENERAL**	Circulaire ministérielle n°2014-037 du 28-3-2014
	DESCRIPTION DU POSTE	MISSIONS : - prendre en charge des collégiens du bassin de Montpellier en rupture ou en difficulté scolaire qui rencontrent des problèmes d'intégration et de décrochage scolaire dans les dispositifs classiques de l'Education nationale. - les maintenir dans le « statut » d'élève, condition nécessaire à la construction du projet individuel, - réaliser un bilan individualisé des élèves en référence au socle commun, garantir une remise à niveau scolaire et contribuer à la construction d'un projet scolaire et/ou professionnel, - proposer un contrat avec la famille, le référent de l'équipe éducative et les chefs d'établissement concernés, - mettre en place un système de liaison dispositif relais /collège d'origine, - accompagner le retour vers le collège ou l'insertion professionnelle.
MISSIONS ET COMPETENCES	**CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES MOBILISABLES**	- Connaissance et intérêt pour les publics concernés. - Capacité à organiser le dispositif, sous l'autorité du DAASEN en charge du dossier « Décrochage », et sous la responsabilité du chef de l'établissement de rattachement. - Capacité à travailler en collaboration avec les familles, les services éducatifs et les services sociaux. - Aptitude à mettre en place des solutions individualisées en fonction du profil de chaque élève. - Rigueur et bienveillance à l'égard d'un public à réconcilier avec l'école.
CONDITIONS D'EXERCICE	**ORGANISATION DU SERVICE**	L'enseignant peut être aidé dans sa tâche par un assistant d'éducation (effectif maximum accueilli : 8-12 élèves, permettant la mise en place d'un travail individualisé) L'horaire minimum hebdomadaire des enseignants est de 20 heures face aux élèves réparties sur 8 ½ journées et 3 heures de concertation avec les équipes. La durée d'accueil d'un élève est de 6 semaines. L'année scolaire est partagée en 4 sessions de 6 semaines. Entre chaque session de 6 semaines, une semaine sera dédiée aux synthèses et aux rencontres avec les partenaires. Les élèves sont accueillis sur les deux collèges selon une organisation arrêtée avec les chefs d'établissement et le DAASEN au regard des besoins identifiés en début et en cours d'année scolaire.
	MODALITES DE CANDIDATURE et NOMINATION	Les candidatures seront accompagnées d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae. Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés Candidature à reponsecandidature34@ac-montpellier.fr
	CONTACT	**Nadia MAZIN : CPD, DSDEN Hérault, 0467915222**

académie Montpellier

RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Professeur des écoles en « dispositif relais » **POSTE A PROFIL (PAP)** **Bassin de Montpellier** **Situation collège ESCHOLIERS de la MOSSON**	**FICHE DE POSTE ANNEE 2019**

IDENTIFICATION DU POSTE	**CADRE GENERAL**	Circulaire ministérielle n°2014-037 du 28-3-2014
	DESCRIPTION DU POSTE	MISSIONS : - prendre en charge des collégiens du bassin de Montpellier en rupture ou en difficulté scolaire qui rencontrent des problèmes d'intégration et de décrochage scolaire dans les dispositifs classiques de l'Education nationale. - les maintenir dans le « statut » d'élève, condition nécessaire à la construction du projet individuel, - réaliser un bilan individualisé des élèves en référence au socle commun, garantir une remise à niveau scolaire et contribuer à la construction d'un projet scolaire et/ou professionnel, - proposer un contrat avec la famille, le référent de l'équipe éducative et les chefs d'établissement concernés, - mettre en place un système de liaison dispositif relais /collège d'origine, - accompagner le retour vers le collège ou l'insertion professionnelle.
MISSIONS ET COMPETENCES	**CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES MOBILISABLES**	- Connaissance et intérêt pour les publics concernés. - Capacité à organiser le dispositif, sous l'autorité du DAASEN en charge du dossier « Décrochage », et sous la responsabilité du chef de l'établissement de rattachement. - Capacité à travailler en collaboration avec les familles, les services éducatifs et les services sociaux. - Aptitude à mettre en place des solutions individualisées en fonction du profil de chaque élève. - Rigueur et bienveillance à l'égard d'un public à réconcilier avec l'école.
CONDITIONS D'EXERCICE	**ORGANISATION DU SERVICE**	L'enseignant peut être aidé dans sa tâche par un assistant d'éducation (effectif maximum accueilli : 8-12 élèves, permettant la mise en place d'un travail individualisé) L'horaire minimum hebdomadaire des enseignants est de 20 heures face aux élèves réparties sur 8 ½ journées et 3 heures de concertation avec les équipes. La durée d'accueil d'un élève est de 6 semaines. L'année scolaire est partagée en 4 sessions de 6 semaines. Entre chaque session de 6 semaines, une semaine sera dédiée aux synthèses et aux rencontres avec les partenaires. Les élèves sont accueillis sur les deux collèges selon une organisation arrêtée avec les chefs d'établissement et le DAASEN au regard des besoins identifiés en début et en cours d'année scolaire.
	MODALITES DE CANDIDATURE et NOMINATION	Les candidatures seront accompagnées d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae. Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés Candidature à reponsecandidature34@ac-montpellier.fr
	CONTACT	**Nadia MAZIN : CPD, DSDEN Hérault, 0467915222**